

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Faculté de droit civil

DRC-4731[A] – Profilage racial

Été 2021 : 15 juin au 25 juin (36h)

À distance - Sychrone

Professeur : Me Fernando Belton

Courriel : fbelton@uottawa.ca

Assistante de cours : Rhita Harim

Courriel : rharim@uottawa.ca



PLAN DE COURS

DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'inscrit dans la foulée des événements survenus au courant des 40 dernières années, bien avant la mort de George Floyd. Pendant longtemps, les victimes de cette forme de discrimination systémique optaient pour le silence, et restaient dans l'oubli. Un certain nombre de rapports d'enquête qualitative et quantitative relatant ce phénomène ont été produits dans les dernières années et plusieurs solutions ont été proposées à la fois par le SPVM, mais également par plusieurs organismes communautaires.

Plusieurs recherches démontrent que certains groupes de la population sont davantage ciblés par ces pratiques discriminatoires. En effet, les chercheurs ont identifié que ces personnes sont jeunes, issus de milieux ethnoculturels, en particulier les personnes noires, arabes, latinos et les autochtones. Ainsi, pendant plusieurs années, certaines villes canadiennes font l'objet de surveillance policière excessive, de contrôles aléatoires, d'amendes injustifiées, de détentions et d'arrestations arbitraires, souvent justifiées par des statistiques de criminalité recensées dans les Villes. Or, d'après le rapport Armony, « contrairement à leur supposée contribution collective à la criminalité de Montréal, les personnes noires et arabes sont surinterpellées par rapport aux personnes non-racisées, soit environ de 66% et de 93% respectivement ».

Ce cours est donc une façon de comprendre l'état du droit en matière de profilage racial en abordant la défense au niveau criminel et pénal, le droit de la responsabilité civile et le fonctionnement des organes administratifs comme la *Commission des droits de la personne* et le *Comité de déontologie policière*.

Ce cours aborde le sujet d'un point de vue critique, mais également dans le but de trouver des solutions légales à cet enjeu.

OBJECTIFS DU COURS

- Dresser le contexte juridique, historique, sociologique et politique de la réalité du profilage racial au Québec.
- Connaître les recours disponibles pour les victimes de profilage racial, notamment en droit criminel, pénal, responsabilité civile, en déontologie policière et à la Commission des droits de la personne
- Faire un état de la jurisprudence pertinente des dernières années en la matière.
- Faire une critique des différents mécanismes administratifs et judiciaires mis en place pour porter plainte et de la défense criminelle et pénale.
- Comprendre les répercussions du profilage racial sur les victimes.

- Être en mesure d'appliquer les principes juridiques appris pendant le cours à des faits.
- Comprendre le cadre d'analyse en matière de profilage racial établi par les tribunaux canadiens
- Comprendre la preuve pouvant être faite devant les tribunaux en matière de profilage racial

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Lectures obligatoires au cours :

- Plan de cours détaillé disponible sur la plateforme étudiante.
- Documents en ligne mentionnés au plan de cours.
- Recueil de jurisprudence déposé directement sur la plateforme
- Vidéos à visionner en lien avec le sujet
- Doctrine

Préalablement au début du cours, les étudiants devront avoir lu la décision **R c Le, 2019 CSC 34** et regarder le reportage d'Enquête sur le profilage racial disponible dans le lien ci-dessous : <https://www.youtube.com/watch?v=tfKiD3syyxc>

Puisque le cours fait référence à des notions vues dans d'autres cours, il est de la responsabilité de l'étudiant de lire sur les notions qu'il ne maîtrise pas suffisamment.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Des cours en présentiels seront donnés à l'aide du programme Zoom avec des **rencontres synchrones**. Il est attendu des étudiants qu'ils préparent ces rencontres par les lectures déposées à cet effet. Les étudiants devront donc s'assurer de la qualité de leur installation informatique afin d'être en mesure de suivre le cours. Les élèves seront divisés en groupe et appelés à réagir pendant les classes sur certains aspects choisis au préalable par le professeur. Ces cours permettront des échanges entre les étudiants et l'enseignant puisque le programme Zoom permet aux participants de poser des questions.

Chaque jour de cours, les deux premières heures sont consacrées à l'enseignement magistral basé sur un plan de cours détaillé. Les deux heures de l'après-midi sont orientées sous forme d'enseignement pratique où certains professeurs de la faculté seront invités. Certaines séances pratiques feront l'objet d'évaluations.

Les 15 premières minutes de chaque cours seront destinées aux questions des étudiants, et un forum de discussion sera mis en ligne à cet effet.

DIVISION DU COURS

Partie 1 : Le profilage comme phénomène social

- a. Historique du profilage
- b. Définition du profilage
- c. Profilage social et surveillance des espaces publics
- d. Profilage racial et technologie

Partie 2 : Le profilage en droit (notions importantes)

- e. Notions importantes en droit criminel et pénal
- f. Pouvoirs et responsabilité des policiers
- g. Droit des victimes
- h. La défense pénale/criminelle (requête Charte)

Partie 3 : Les recours civils pour les victimes de profilage racial

- i. Réparation en vertu de la *Charte* en droit criminel et pénal
- j. Commission des droits de la personne
- k. Déontologie policière
- l. Responsabilité civile

ÉVALUATIONS

Les évaluations de la session seront pondérées de la façon suivante :

10%	Rédaction d'une requête-charte (criminel/pénal) Les étudiants se verront attribués une trame factuelle, et devront à partir de celle-ci rédiger une requête charte pour une violation constitutionnelle.
30%	Plaidoirie en criminel ou civil Les étudiants devront, à partir d'une trame factuelle, réaliser devant un panel de 3 avocats une plaidoirie de 12 minutes en reprenant les concepts qu'ils ont appris pendant le cours.
60%	Examen final théorique récapitulatif L'examen vise à évaluer la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant à exposer les règles de droit applicables en matière de profilage racial, les critiquer, ainsi que sa capacité à appliquer ces règles à un problème donné clairement et avec concision.

CALENDRIER DES COURS

Date	9h00-11h00 (AM)	12h00-14h00 (PM)
15 juin	Introduction, présentation du plan de cours et des modes d'évaluations Historique du profilage racial Définition du profilage racial	Stéréotype et préjugés La preuve du profilage racial
16 juin	Profilage social et surveillance des espaces publics Invité : Marie-Ève Sylvestre, doyenne	Profilage racial et technologie Invité : Mmes Céline Castets-Renard, professeur et Eleonore Fournier-Tombs
17 juin	Notions importantes en droit criminel et pénal : arrestation, détention, détention pour fins d'enquête	Violations constitutionnelles
18 juin	La plaidoirie Invité : Me Ian Demers	Rédaction d'une requête en exclusion de la preuve
19 juin	Négociations et entente sur le plaidoyer (<i>plea bargaining</i>) Droits des victimes	Les interpellations de routine
21 juin	Commission des droits de la personne	Processus de la déontologie policière (Remise de la rédaction 10%)
22 juin	Pouvoirs des policiers Responsabilité civile des policiers	Révision Période de questions
23 juin	Plaidoirie Groupe 1	
25 juin	Plaidoirie – Groupe 2	
30 juin	Examen théorique – 60%	